



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la recherche

Question au Gouvernement n° 563

Texte de la question

RECHERCHE

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Demange, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Marie Demange. Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, vous avez commencé à exposer, la semaine dernière, votre vision d'une nouvelle organisation de la recherche publique en France, qui vise à mieux fédérer les forces aujourd'hui réparties sur l'ensemble du territoire, à éviter les rivalités stériles qui coûtent du temps et de l'énergie à nos chercheurs et à développer une véritable stratégie pour l'ensemble de nos forces de recherche.

Cette vision appelle un certain nombre de questions concernant notamment les interfaces entre l'INSERM et le CNRS, d'une part, et l'INRIA et le CNRS, d'autre part.

Madame la ministre, pourriez-vous nous détailler vos objectifs et nous expliquer comment, à l'avenir, les différents organismes de recherche vont travailler ensemble au service de la recherche française ?

(Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le député, le Président de la République a fait de la recherche une absolue priorité pour le Gouvernement.

Une priorité financière, d'abord.

Depuis 2005, les moyens de fonctionnement des laboratoires de recherche dans notre pays ont augmenté de 25 % en moyenne, et l'engagement d'accroître le budget de la recherche de 40 % pris devant votre assemblée en 2006 sera, d'ici à cinq ans, tenu. À cela, s'ajoutera la hausse de 50 % du budget de nos universités et le lancement, jeudi prochain, de l'opération Campus, soit 5 milliards d'euros consacrés à la rénovation de nos laboratoires de recherche et de nos lieux d'enseignement.

Une priorité humaine, ensuite.

Depuis 2005, le budget du ministère de la recherche a permis 6 000 recrutements, dont la moitié sont des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Cela veut dire que la France compte aujourd'hui plus de chercheurs par habitant que l'Allemagne. J'ajoute que, pour l'année 2008, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a été exonéré de l'obligation du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. ("*Très bien !*" sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)

Une priorité stratégique, encore.

Nous voulons construire un système de recherche comme une chaîne solidaire, dont tous les maillons seront forts, mais coopéreront entre eux.

Cela signifie que, grâce à la loi d'autonomie, nous aurons des universités puissantes et autonomes ; que, grâce à la réforme du CNRS, à celle de l'INSERM que je mène avec Roselyne Bachelot, à celle de la recherche agronomique que je mène avec Michel Barnier, nous aurons des organismes de recherche rayonnants mais ouverts.

Enfin, le troisième maillon, c'est une ambitieuse recherche privée. C'est l'objet du triplement, pour les entreprises, du crédit d'impôt-recherche que nous avons voté. Dans la compétition mondiale de l'intelligence, il serait totalement vain d'opposer la recherche publique et la recherche privée. *(Applaudissements sur les bancs*

du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

La réforme du CNRS, qui est aujourd'hui soumise à la concertation, est cruciale. Défendre le CNRS, c'est accepter de le moderniser, de lui donner une nouvelle cohérence, de l'ouvrir davantage, surtout dans des domaines cruciaux comme les sciences du vivant ou les technologies de l'information.

Nous devons dire non à la compétition stérile entre organismes et oui à de nouvelles coopérations.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 563

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 mai 2008